

Les évolutions contemporaines

Après la Seconde Guerre mondiale, le Plateau condrusien, comme toute la Wallonie, entre dans une période de changements accélérés. Si les structures héritées du passé sont encore bien lisibles, le paysage est profondément marqué par ces mutations, parmi lesquelles deux évolutions contemporaines sont présentées plus spécifiquement. Elles concernent l'agriculture ainsi que la production et le transport d'électricité.

L'agriculture sous la coupe des politiques agricoles européennes

Les mutations du secteur agricole intervenues depuis l'après-guerre ont eu des conséquences bien perceptibles dans le paysage, tant par leurs effets sur la taille des exploitations agricoles que sur les types de cultures et les pratiques culturales.

Des exploitations moins nombreuses et de plus grande taille

Les évolutions techniques apparues dans les années 1950 (mécanisation, « chimisation » de l'agriculture, races et variétés de plus en plus productives...) et la mise en œuvre par la Communauté économique européenne en 1962 de la Politique Agricole Commune (PAC) dans le but d'assurer son autosuffisance alimentaire ont eu un impact fondamental sur l'évolution du monde agricole.

Dans un contexte de course à la productivité encouragée par cette nouvelle politique européenne, seules les fermes de plus en plus grandes sont devenues économiquement rentables. De dix hectares en 1959, le seuil de rentabilité des exploitations est passé progressivement à trente hectares dans le bocage du Condroz oriental et à quarante / soixante hectares dans le reste de l'ensemble condrusien.



Les premières à disparaître sont les petites exploitations agricoles tenues jusque dans l'Entre-deux-guerres par les ouvriers agricoles, industriels ou carriers qui en faisaient une activité complémentaire à domicile. Leurs fermettes ont été reconverties en bâtiments exclusivement résidentiels, leurs terres loties ou reprises par des exploitations plus importantes (ci-dessus à gauche, Chardeneux).

Le phénomène touche ensuite des exploitations plus importantes. Seules se maintiennent les fermes suffisamment grandes et capables d'encore s'agrandir (ci-dessus à droite, la ferme du château à Bassines).

Ce phénomène est continu : au cours des vingt dernières années, le nombre d'exploitations a diminué pratiquement de moitié sur l'ensemble condrusien, avec en corollaire un doublement de la superficie moyenne par exploitation. Autre conséquence, le cheptel bovin a augmenté de façon spectaculaire. D'une dizaine de têtes par exploitation en 1950, le cheptel moyen dépasse les cent têtes en 2005, doublant pratiquement tous les vingt ans.

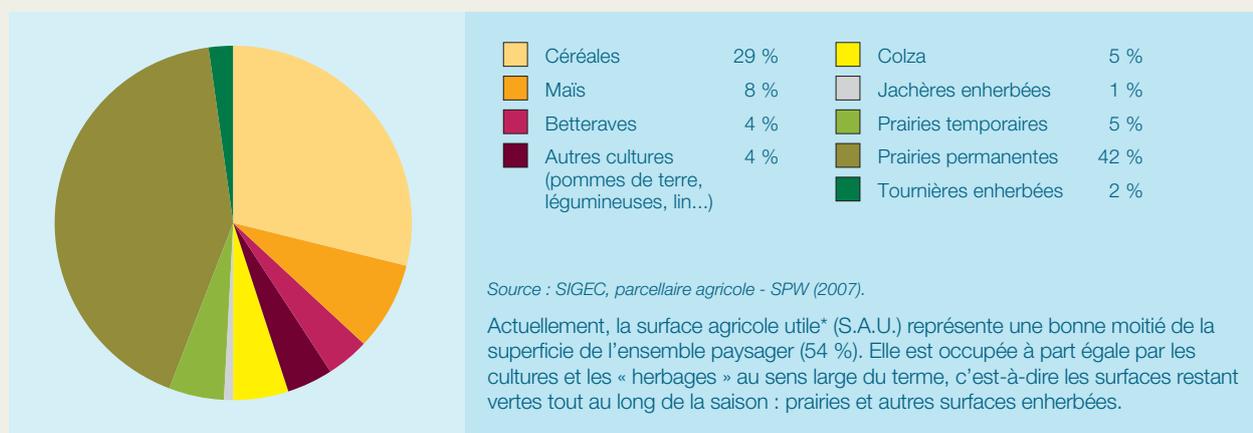


L'augmentation de la taille des exploitations s'accompagne d'une démultiplication des bâtiments agricoles. Le matériel (tracteurs, moissonneuses-batteuses...) prend d'abord place dans l'ancienne grange puis, de plus en plus volumineux, nécessite la construction de nouveaux hangars préfabriqués. Les étables anciennes, confrontées au développement du cheptel et à de nouvelles directives européennes en matière de salubrité et de bien-être animal, sont également remplacées par des bâtiments annexes jouxtant les pâtures (ci-dessus, le hameau de Rémont ; à droite, le château-ferme de Stée à Braibant).



Simplification des cultures céréalières et fourragères, montée du maïs et du colza

Les investissements énormes rendus nécessaires par la mécanisation du secteur ont poussé les agriculteurs à abandonner bon nombre de productions jugées moins rentables, au profit d'un nombre restreint de cultures. Mixtes et pratiquant la polyculture jusque dans les années 1950, les exploitations se sont depuis lors orientées soit vers l'élevage, soit vers de grandes cultures globalement moins diversifiées.



Les cultures céréalières dominent les labours, marquant partout les paysages de leur teinte blonde à l'approche des moissons. Moins diversifiées depuis la Seconde Guerre, elles sont aujourd'hui principalement représentées par le froment d'hiver (1), destiné à l'alimentation humaine, et l'escourgeon (2), dont le grain constitue un aliment apprécié pour l'engraissement du bétail (respectivement 59 et 27 % des surfaces céréalières). L'épeautre, au rendement peu élevé mais s'accommodant de terres plus pauvres, représente 8 % de ces cultures. L'avoine, encore en tête des cultures céréalières dans les années 1950 pour l'alimentation des chevaux de trait, ne représente plus à l'heure actuelle que 2 % des surfaces céréalières. Les autres céréales (variété printanière du froment et de l'orge, seigle ...) sont devenues marginales sur l'ensemble paysager.

Quasi absente en 1950, la culture du maïs (3) s'est imposée depuis les années 1970 et le développement de variétés résistantes au froid. Le maïs, apprécié pour son rendement élevé et sa haute valeur énergétique, est ainsi devenu avec l'escourgeon la principale production fourragère de cette région vouée en grande partie à l'élevage.

La betterave (4), exigeante, est relativement peu présente dans l'ensemble condrusien et est confinée aux meilleures terres. Elle est essentiellement destinée à la production de sucre, sa culture à des fins fourragères ayant quasi disparu depuis les années 1960. L'amélioration des rendements à l'hectare et la mise en place de quotas sont responsables du tassement des superficies cultivées depuis 1990.

Les autres cultures (pommes de terre, lin, légumineuses, cultures maraîchères...) sont relativement marginales et occupent chacune moins de 1 % de la S.A.U. Les fourrages verts (trèfle, luzerne...), cultivés pour l'alimentation du bétail, ont connu une chute brutale depuis les années 1970 et l'arrivée du maïs.

Une importante modification des pratiques culturales est apparue lors de la réforme de la PAC de 1992. Dans le but de diminuer la surproduction des cultures alimentaires et fourragères, elle impose la mise en jachère d'une partie des terres cultivées. Moyennant compensation financière (prime), les cultivateurs sont amenés à retirer de la culture une partie de leurs parcelles, dont le pourcentage est déterminé chaque année d'après les résultats de la saison de production précédente et de l'état des marchés internationaux. Cette jachère, qui doit conserver un bon état agronomique, sans développement de plantes indésirables (chardons, orties...), est essentiellement de deux types : industrielle ou enherbée. Les jachères industrielles sont couvertes de cultures de produits non alimentaires, tels que les agrocarburants, les fibres textiles ou les composants pour produits pharmaceutiques. Le cumul de la prime et du revenu tiré de la culture en question entraîne un grand succès auprès des agriculteurs.





5



6

C'est dans ce contexte que la culture du colza (5) s'est imposée dans le paysage agricole condrusien. Peu cultivé dans les décennies d'après-guerre, son huile étant suspectée de provoquer des maladies cardio-vasculaires, le colza a connu un premier essor à la fin des années 1980 suite au développement de nouvelles variétés moins nocives. Depuis la réforme de la PAC, une bonne part est semée sur des terres mises en jachère, l'huile servant, à des fins non alimentaires, de matière première pour la production d'agrocarburant.

Dans la composante herbagère du paysage apparaissent les jachères enherbées (6), assurant une couverture verte quasi permanente. Elles sont principalement ensemencées de graminées (ray-grass), seules ou plus généralement en mélange avec du trèfle, et sont fauchées régulièrement pour empêcher la fructification.

Les herbages proprement dits représentent 47 % de la S.A.U. La grande majorité d'entre eux sont permanents, parfois entourés de haies, plus généralement de fil de fer. En extension constante depuis la crise du blé de 1880 et jusqu'aux années 1960, ils ont connu depuis un recul progressif au profit des labours. Seul le Condroz oriental a conservé son caractère essentiellement herbager.

Des prairies temporaires, maintenues au maximum cinq années avant de retrouver une affectation culturale, apparaissent plus ponctuellement et sont périodiquement déplacées. Elles entrent dans une logique d'utilisation plus intensive : production plus importante de foin, meilleure répartition de la pousse sur l'année.

Le foin, disposé jadis en meules sur la prairie, est actuellement empaqueté en ballots enveloppés de film plastique, disséminés dans les herbages en période de fenaison, empilés ensuite à proximité des exploitations agricoles.



Sur la majeure partie de l'ensemble condrusien, les exploitations pratiquant l'élevage s'orientent avant tout vers la production de viande, exclusivement ou en association avec la production de lait. Le blanc-bleu-belge (BBB ; ci-dessus à gauche), race viandeuse par excellence, est omniprésent et représente près de 65 % des vaches recensées en 2005. Les laitières pie-rouge et surtout pie-noire ou Holstein (ci-dessus, milieu) sont également très présentes. Cette dernière est majoritaire dans le Condroz oriental bocager. Depuis quelques années, on observe une augmentation du cheptel de vaches limousines (ci-dessus, à droite), race de boucherie moins productive que le BBB, mais aux qualités maternelles appréciées et moins exigeante en main d'œuvre. Elle est souvent élevée dans le cadre de l'agriculture biologique.



La « capitale du Condroz », Ciney, s'affiche également comme celle de l'élevage. Important centre de foires au bétail depuis le 16^e siècle, la ville s'est spécialisée depuis la Seconde Guerre mondiale dans le secteur de la spéculation bovine et plus spécifiquement dans la sélection et la promotion de la race blanc-bleu-belge. Ciney accueille le principal centre de zootechnie de Wallonie, siège de l'Association Wallonne de l'Élevage (AWE), et le plus grand marché couvert de bétail du pays. S'y regroupent également de multiples opérateurs de la filière viande (abattoirs, ateliers de découpe...) et des associations wallonnes d'élevage (cheval, porc, mouton...).

Emergence des préoccupations environnementales

Les pratiques culturelles mises en place dans les décennies d'après-guerre ont eu des conséquences néfastes sur le plan environnemental : pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques par l'usage intensif d'engrais et de produits phytosanitaires, arrachage de haies et d'arbres pour faciliter le passage des engins agricoles...

Dans le but de minimiser ces impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement, tout en maximisant les impacts positifs (gestion du paysage rural, contribution au maintien d'une certaine biodiversité inféodée aux pratiques agricoles, maintien d'habitats spécifiques...), une série de mesures dites agri-environnementales* (MAE), initiées par l'Union européenne en 1992, ont été mises en place trois ans plus tard en Région wallonne. Ces mesures ont été renommées méthodes agro-environnementales, après une série de modifications apportées en 2005.



7

Dans ce contexte sont apparues les tournières enherbées (7), éléments linéaires visuellement apparentés aux herbagés. Destinées à maintenir la qualité du réseau écologique, ces bandes bordant les parcelles cultivées, fauchées en saison estivale, ne reçoivent ni fertilisants ni produits phytosanitaires.

Contrairement aux jachères, qui sont obligatoires, les méthodes agro-environnementales sont appliquées sur base volontaire par les agriculteurs, pour une durée minimale de cinq ans. Ceux-ci bénéficient alors de subventions (dites MAE), déterminées de manière à couvrir les pertes de rendement subies suite à la mise en œuvre de ces méthodes et les coûts qu'elles nécessitent.



En 2007, les MAE étaient appliquées sur 22 % de la S.A.U., en tête desquelles les méthodes concernant le maintien des haies et bandes boisées (MAE 1a). La prairie ci-dessus à gauche bénéficie de telles mesures, destinées à préserver les bandes continues d'arbres ou d'arbustes feuillus indigènes qui s'y localisent (Limont).

Une autre méthode agro-environnementale, aux effets nettement perceptibles dans le paysage en période de floraison, a trait à la prairie naturelle (MAE 2). Elle s'applique à des prairies permanentes, exemptes de toute intervention et de pâturage du 1^{er} janvier au 15 juin et soumises à des conditions strictes de fertilisation et de fauche (ci-dessus à droite, Rapon).

L'agriculture biologique s'est développée de manière sensible depuis le début des années 1990 du fait de l'apparition des préoccupations environnementales et de l'intérêt d'une frange croissante de la population pour ce type de production. Visant une extensification des pratiques, elle se distingue de l'agriculture conventionnelle par une rotation des cultures plus variée et contraignante, l'exclusion de la plupart des matières de synthèse (fertilisants et produits de protection des plantes et des animaux) et la destruction des adventices (« mauvaises herbes ») par des moyens principalement mécaniques. L'élevage, basé sur de faibles densités de bétail sur les herbages, est généralement intégré aux cultures au sein des exploitations : les cultures fourragères alimentent le bétail, qui restitue des effluents soigneusement recyclés et utilisés comme engrais organique. La proportion des terres consacrées à ce mode d'agriculture reste cependant faible et peu perceptible dans le paysage.

La production et le transport de l'énergie électrique marquent le paysage

Dès l'après-guerre, on assiste à la multiplication des équipements électriques. L'augmentation de la demande énergétique et les évolutions technologiques liées à la production électrique ont un impact paysager important dans toute la Wallonie et particulièrement sur le Plateau condrusien situé à proximité de deux grands lieux de production et des grands foyers de consommation de l'axe sambro-mosan.

Une production centralisée mais proche du Condroz

En Europe, la réponse à la demande se réalise dans un premier temps par des productions centralisées à l'échelle régionale (centrales au charbon, au mazout puis nucléaires). Dès les années 1970, plusieurs centrales thermiques et nucléaires implantées le long de la Meuse vont influencer directement le paysage de l'ensemble condrusien voisin. Deux sites de production nucléaire d'électricité sont visibles depuis le Condroz : Chooz dans la « Botte » de Givet (France) et Tihange près de Huy. Ces centrales, hors de l'ensemble paysager mais en bordure immédiate, dégagent des panaches de vapeur bien visibles sur de longues distances. A une échelle plus locale, les centrales thermiques comme celle des Awirs ou la centrale turbine-gaz-vapeur de Seraing, plus récente, ont une incidence similaire.



Depuis Mesnil-Saint-Blaise (à gauche) ou Faveroule (à droite), on aperçoit les tours de refroidissement des centrales nucléaires de Chooz ou de Tihange et leurs panaches de vapeur.

La production centralisée implique le transport de l'électricité via des lignes interconnectées au réseau européen. Plus hauts et plus imposants que les poteaux du réseau à basse tension, les pylônes des lignes à haute tension (220 kV) ou très haute tension (380 kV) sont par conséquent plus visibles.

Dans l'ensemble condrusien, c'est autour de la station de raccordement de La Sarte (Huy) que l'incidence paysagère des lignes à haute tension est la plus forte. La station constitue le point de convergence des lignes venant de Tihange (centrale nucléaire), de la dorsale wallonne (centrale thermique d'Amercoeur), de France (centrale nucléaire de Chooz), de Coo (centrale par pompage-turbinage), des lignes alimentant la région liégeoise et de celles se connectant aux réseaux allemands et néerlandais.

Ces lignes à 220 ou 380 kV traversent l'ensemble, parcourant les bordures et les plateaux ou enjambant des vallées encaissées comme le Hoyoux ou la Lesse, avec un impact paysager variable. Quand elles recoupent perpendiculairement la structure générale des tiges et chavées, elles sont particulièrement visibles et plus perturbantes.

Par contre, quand elles suivent les lignes de forces du paysage (grandes lignes du relief, lisières forestières...), leur intégration devient plus acceptable. C'est le cas des lignes électriques de la Sarte vers Andenne ou entre Limet (Modave) et Libois (Ohey) qui suivent des chavées de la bordure nord du Condroz ardennais et du Plateau central.



Les lignes à très haute tension qui convergent vers le poste de raccordement de la Sarte donnent au paysage une allure de forêt de pylônes. A l'arrière-plan, les panaches de vapeur des trois tours de la centrale de Tihange sont également bien visibles (Strée).



Sur le panorama ci-dessus, la ligne recoupe le plateau perpendiculairement à la structure du relief et s'insère assez mal dans le paysage. Sa visibilité est renforcée par la couleur des pylônes. Sur la photo de droite, par contre, la ligne à haute tension suit les lignes de forces du paysage, parallèlement au tige. Elle s'appuie sur une lisière forestière et la couleur des pylônes est plus neutre, ce qui rend sa présence plus discrète.



Dans la partie occidentale du Condroz, le paysage est plus épargné par les pylônes, puisqu'une seule ligne à 220 kV est présente, connectant Chooz à la centrale par pompage-turbinage des barrages de l'Eau d'Heure.

Du point de vue paysager, les lignes souterraines ont très peu d'impact. Pour des tensions plus faibles (80 ou 110 kV), l'enfouissement est devenu la règle. Mais cela augmente les coûts d'installation et présente d'autres inconvénients, notamment environnementaux. Une ligne à haute tension souterraine nécessite un couloir d'une dizaine de mètres sans installations ou végétation haute. Dans un paysage mixte comme le Condroz, qui alterne zones arables, herbages et boisements, l'enfouissement peut donc aussi modifier le paysage. A de très hautes tensions (220 et 380 kV), les contraintes techniques et financières de l'enfouissement sont souvent trop grandes. Dès lors, en principe, aucune ligne à 220 ou 380 kV n'est enterrée.

Pour les stations de raccordement, des solutions moins préjudiciables au paysage ont déjà été appliquées ailleurs, comme au Royaume-Uni, avec l'enfouissement partiel de la station de transformation, une levée de terre végétalisée (merlon) autour de celle-ci et un enfouissement de certaines lignes à sa proximité pour minimiser l'aspect « forêt de pylône ».



La centrale de pompage – turbinage du barrage de la Plate-Taille (1) permet de couvrir les pointes de demande électrique. L'eau est pompée et stockée dans le lac supérieur (Plate-Taille) aux heures creuses et relâchée dans le lac inférieur (Eau d'Heure) aux heures de pointe, alimentant les turbines. La tour panoramique (2) se voit de loin et sert de point de repère. La digue du barrage (2) ferme la vallée.

L'émergence des énergies renouvelables

Depuis les années 2000, la prise de conscience des changements climatiques et les décisions politiques internationales qui en ont découlé (protocole de Kyoto) ont mis en évidence la nécessité d'un changement dans les modes de production électrique, afin de réduire les émissions de CO₂. Dans sa politique énergétique, la Wallonie souhaite se préparer au remplacement des énergies fossiles et développe un ambitieux programme d'énergies renouvelables (éoliennes, panneaux solaires, biomasse, petite hydroélectricité ou cogénération, par exemple). Une des principales mesures consiste en la mise en place du mécanisme de certificats verts, forme de subventionnement de l'électricité d'origine renouvelable par les productions d'énergie fossile ou nucléaire, en application du principe du pollueur-payeur.

Connu pour son bon potentiel venteux, le Plateau condrusien est une région attractive pour les promoteurs éoliens. Les premiers parcs éoliens ont été développés au début du 21^e siècle dans le Condroz. Il n'y avait aucun parc éolien en 2001, il y en a 8 (soit 45 éoliennes) en juillet 2010. Tout comme les ensembles paysagers des Plateaux brabançons et hesbi-gnons et de la Plaine et du bas-plateau limoneux hennuyer, le Plateau condrusien est sujet à un fort développement de parcs éoliens, particulièrement dans ses parties occidentales et centrales.

L'installation de ces parcs modifie les paysages. Des éléments verticaux d'une hauteur de cent-vingt mètres et plus ne peuvent en effet pas passer inaperçus. De plus, les sites d'implantation devant forcément jouir d'un bon potentiel venteux, les éoliennes sont installées sur les points bien dégagés, c'est-à-dire sur les tiges ou les plateaux calcaires ouverts. Sur les premiers, orientés dans le sens des vents dominants, la distance entre les mâts est plus grande pour éviter que des éoliennes ne se retrouvent sous le vent des autres. Quelques précautions d'implantation pourraient tenir compte de l'impact visuel, si les contraintes techniques ou foncières le permettent. Le texte de la page suivante illustre les incidences paysagères des éoliennes selon trois aspects : la situation, la covisibilité et la composition des parcs éoliens.

Les parcs éoliens du Plateau condrusien : situation, covisibilité et composition

Le choix de la localisation des éoliennes est primordial, pour le rôle qu'elles peuvent avoir dans la recomposition des lignes de force du paysage global dans lequel elles s'insèrent.



Les éoliennes entre Senzeille et Neuville sont implantées sur le dernier tige et dominent la dépression fagnarde. Cette localisation accentue leur perception depuis la dépression qui s'amorce entre le point de vue et la crête.

La proximité d'autres champs éoliens influence également la sensibilité paysagère induite, particulièrement dans la partie occidentale du Plateau condrusien, où l'on en dénombre déjà cinq (voir carte p. 69). Ils sont ainsi mutuellement visibles en de nombreux endroits, posant la question de l'opportunité de préserver certains horizons de la présence d'éoliennes.

Depuis le parc de Taravisée entre Floreffe et Fosses-la-Ville, on perçoit les éoliennes situées entre Mettet et Fosses-la-Ville (indiquées par les flèches jaunes à l'arrière-plan). Les deux mâts les plus proches sont distants de cinq kilomètres.

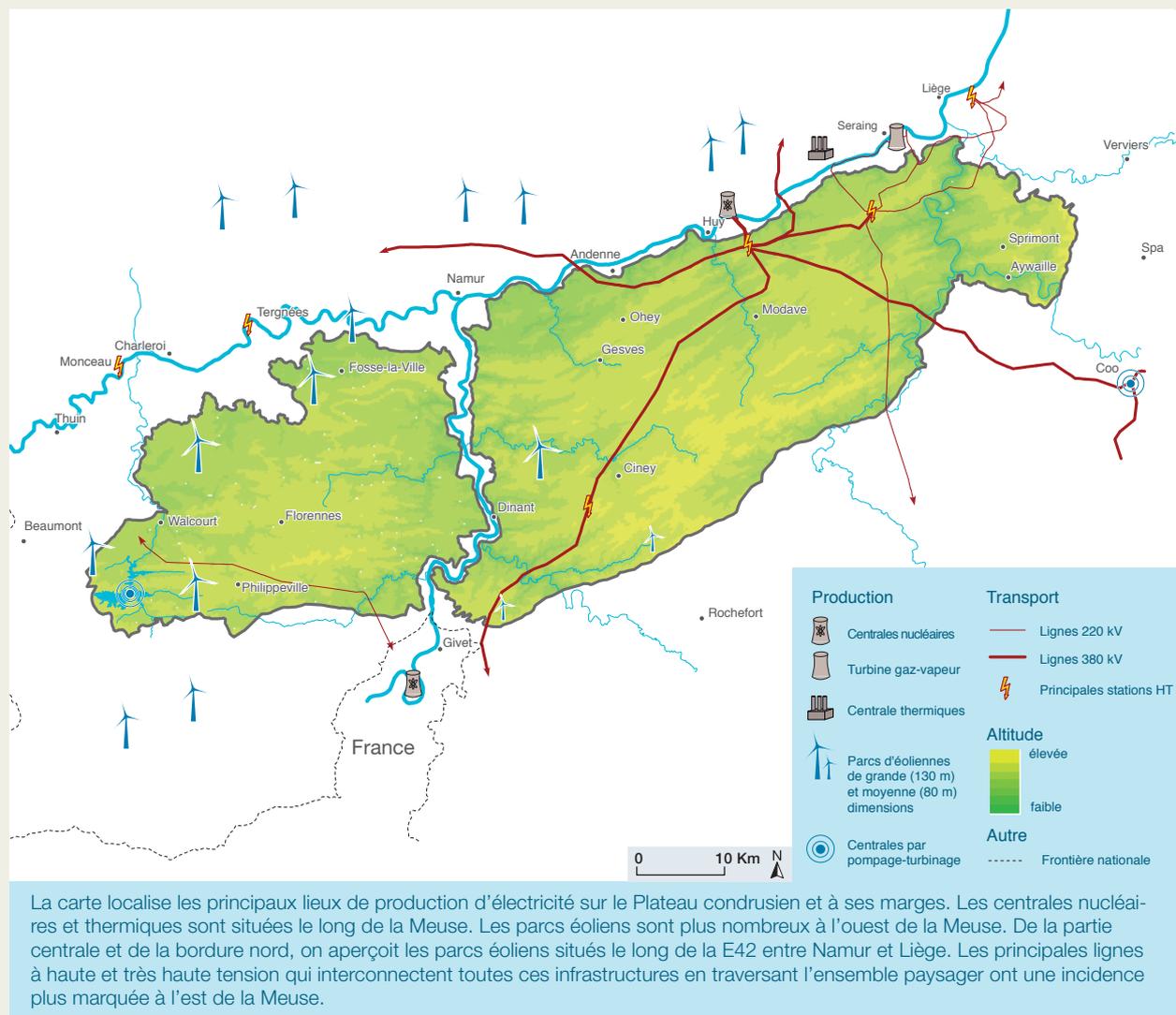


Enfin, l'agencement interne du parc joue aussi un rôle important sur la recomposition du paysage. Un ordonnancement bien lisible permet souvent une meilleure insertion. Dans le Condroz, aux ondulations caractéristiques, une composition simple, linéaire ou en légère courbe régulière, est sans doute plus en harmonie avec les éléments qui constituent les lignes de force du paysage (tiges et chavées, lisières forestières).



Sur le large banc calcaire de Salazinne (Dorinne), aux différences de relief peu prononcées, la disposition des mâts rend la lecture paysagère difficile. Une éolienne isolée, partiellement masquée par les bois, rompt l'homogénéité de l'ensemble. Des distances régulières entre les mâts auraient rendu l'ensemble plus harmonieux (Thynes).

Production et transport d'électricité sur le Plateau condrusien et ses abords



Les éoliennes domestiques sont également présentes dans l'ensemble. D'une puissance nominale et d'une hauteur bien plus faible que les éoliennes industrielles (de l'ordre de la dizaine de mètres contre cent-vingt mètres et plus), leur incidence paysagère est également plus petite, sans être négligeable. Il s'agit cependant d'un type de production assez marginal, en raison d'une rentabilité plus faible et d'un soutien moins important à son développement. Les développements techniques récents essaient de minimiser leur impact.

Par contre, l'installation de panneaux solaires (thermiques et photovoltaïques) apporte sa part de changement dans les noyaux d'habitat. La question de leur intégration, notamment dans le bâti traditionnel, constitue un enjeu important pour l'ensemble paysager. La pose des panneaux dans le plan de la toiture et selon des tonalités concordantes avec celle-ci présente un moindre impact visuel. Sur une toiture de tuiles, accrochés à un pignon ou posés au sol, l'intégration est bien moindre.



Cette éolienne domestique s'insère dans un noyau d'habitat. Sa hauteur comparable à celles des arbres ou du clocher limite son impact paysager au village. On peut regretter l'effet de contraste entre sa teinte et celle des arbres. Une couleur gris-vert aurait atténué son effet de contraste (Biesme).



1



2



3



4

1. Les panneaux installés sur la maison proche de l'église, aux tonalités grises, s'insèrent discrètement dans l'ensemble architectural, malgré le recouvrement presque total du versant du toit (Maizeret).
2. Implantés sur une annexe plus basse, bien que couvrant tout ce pan du toit, ils sont moins visibles de loin et donc mieux intégrés dans le paysage bâti (Mehogne).
3. Ici, le contraste de tonalité entre les panneaux noirs et les tuiles rouges ainsi que la couverture presque totale de la pente du toit les rendent plus visibles (Groyne).
4. L'accrochage au pignon de la maison renforce la visibilité de l'installation (Nandrin).

Les paysages actuels : caractéristiques et tendances

La carte (pages suivantes) fait ressortir les principales caractéristiques et tendances des paysages du Plateau condrusien. Les éléments qui y sont repris sont de nature et d'origine variées. Ils peuvent avoir un effet structurant ou déstructurant sur le paysage. Les différences d'époque, de nature et de qualité ont été ignorées au profit du seul critère de l'effet sur les paysages actuels, que cet effet soit positif ou négatif.



Agglomérations et pressions de l'urbanisation

L'ensemble paysager condrusien n'abrite pas de villes importantes. Mais les agglomérations de Charleroi, Namur et Liège, en polarisant les activités, engendrent une pression foncière qui imprègne le paysage. Charleroi diffuse ainsi un tissu périurbain jusqu'à Walcourt, du fait de la présence de la N5. Cette dynamique a connu son apogée dans les années 1980. Plus à l'est, l'influence de Charleroi se mêle à celle de l'agglomération namuroise, qui se distingue de la précédente car elle est plus récente (à partir des années 1990) et prend la forme d'un tissu bâti plus lâche. Cette diffusion de la périurbanisation est ici facilitée par un réseau de nationales plus locales. L'axe Ciney – Namur mêle la périurbanisation résidentielle et économique, facilitée cette fois par l'autoroute E411 et la N4. Le nord-est de l'ensemble, très majoritairement occupé par des boisements, forme un espace dépourvu de constructions et uniquement interrompu par l'urbanisation de la vallée du Hoyoux jusqu'à Marchin. Ce n'est qu'à l'extrême nord-est que la pression de l'agglomération liégeoise se fait sentir, catalysée par la route du Condroz (N63) et l'autoroute E25. Ce mouvement s'est stabilisé depuis quelques années.

Les agglomérations de Ciney, Philippeville et Florennes constituent les pôles urbains les plus importants et entraînent dans leurs environs une pression urbaine limitée.



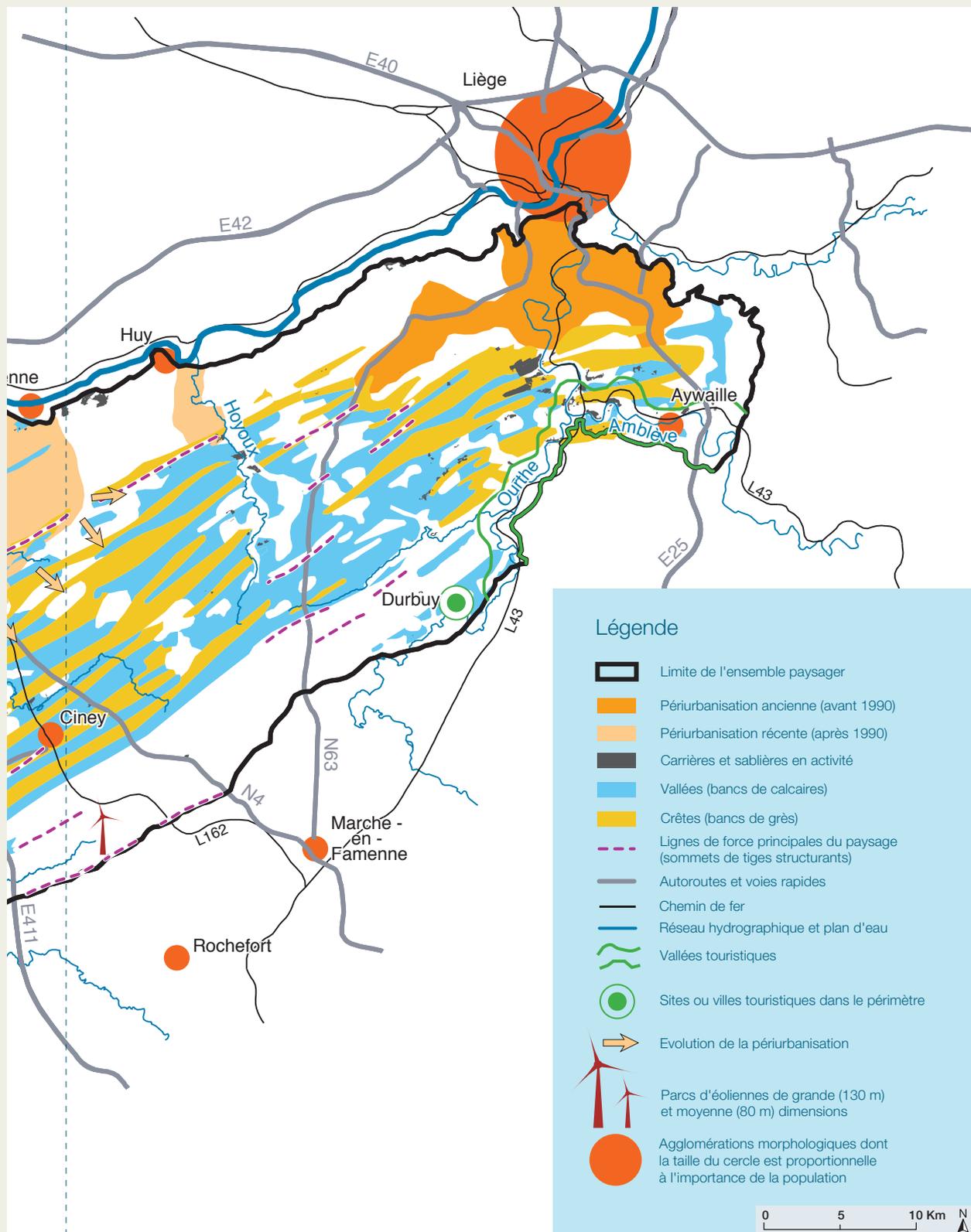
Carrières

L'industrie de la pierre, de son extraction à sa transformation, a toujours fonctionné de pair avec l'activité agricole de la région condrusienne. Aujourd'hui encore, même si elle est moins importante que dans le passé, elle présente un intérêt économique pour la région et pour l'ensemble du pays. Les exploitations sont généralement de taille importante afin de permettre les économies d'échelle, pour des produits qui sont souvent de faible valeur ajoutée. Les principaux sites d'exploitation se localisent dans les vallées : le petit granit (pierre bleue) est extrait dans les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève, du Hoyoux et du Bocq, tandis que le marbre noir de Dinant est exploité dans la vallée de la Molignée à des fins de restauration architecturale. Le grès, généralement utilisé comme granulats, est également extrait dans les vallées de l'Ourthe, du Hoyoux et du Bocq.

L'impact paysager des carrières est variable. Certaines sont discrètes et ne sont perceptibles que si l'on s'enfonce sur les routes et sentiers des fonds de vallée, où les parois apparaissent alors de façon impressionnante. A l'inverse, certains sites, situés à proximité d'axe routier et entaillant de faibles ondulations du plateau, sont visibles sur de longues distances.

Une fois l'exploitation terminée, les carrières sont recolonisées par la faune et la flore. Elles constituent alors un nouvel élément dans la composition du paysage et abritent souvent une biodiversité importante. Elles connaissent des profils d'évolution différents selon les matériaux qui y étaient exploités (pierre, argile, granulats ou sable) et le fait qu'elles se comblent d'eau ou pas.







Crêtes et vallées

L'ensemble paysager offre un lien direct entre le relief et la structure géologique. Les grès, par leur faible altérabilité, correspondent aux crêtes de l'ensemble paysager. A l'inverse, les calcaires, de résistance moindre et davantage solubles, sont le matériau constitutif des vallées. Le réseau hydrographique est à mettre en relation avec cette configuration. Les cours d'eau prennent souvent naissance sur les flancs pour s'écouler dans les fonds de vallées où ils forment des crevasse et des cavités. Le Hoyoux, la Lesse et l'Ourthe, présents avant l'érosion différentielle des tiges et chavées, recoupent transversalement ce relief.

--- Lignes de force principales du paysage

Au sein du paysage de l'ensemble condrusien, certains sommets apparaissent plus affirmés. Ils constituent des horizons visuels structurants dans la composition du paysage et font ressortir sa dimension verticale caractéristique. Une position en ligne de crête procure à l'observateur l'impression de dominer le paysage grâce à des vues longues, parfois amplifiées par la dénivellation d'une vallée à l'avant-plan. Cette configuration permet d'apprécier le paysage dans toute sa valeur.



Routes et chemins de fer

Plusieurs lignes de chemin de fer desservent l'ensemble paysager. La ligne 154 (Namur – Dinant) et la ligne 162 (Namur – Luxembourg) mises en place dans la seconde moitié du 19^e siècle traversent l'ensemble paysager de part en part, en recoupant les ondulations du relief. A l'extrême est de l'ensemble, la ligne 43 (Liège à Luxembourg) suit les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève. Enfin, la ligne 132 relie Charleroi à Couvin en passant par Philippeville. Aujourd'hui encore, on trouve de nombreux villages qui ont connu un fort développement suite à la présence de ces lignes.

La présence d'axes routiers de grand gabarit (autoroutes et nationales) permet une bonne accessibilité et par là une diffusion de l'urbanisation au sein de l'ensemble paysager. Lorsque les routes se doublent du chemin de fer, la diffusion de ces activités se marque davantage, comme c'est le cas depuis Namur vers Ciney et Marche-en-Famenne.



Activités touristiques

Des paysages de qualité et de grands espaces ouverts faiblement peuplés sont des conditions favorables au développement de l'activité touristique. A partir des années 1970, elle s'impose de façon plus conséquente, sous la forme d'infrastructures d'hébergement de grande dimension. C'est l'essor du tourisme de masse, localisé dans les vallées (telles l'Ourthe, l'Amblève et la Lesse) et souvent caractérisé par une insertion paysagère mal maîtrisée. La diminution de la durée des séjours et l'intérêt croissant de la population pour l'environnement et le patrimoine permettent aujourd'hui l'émergence d'un tourisme de terroir (gîtes, chambres d'hôtes...) plus dispersé et dont l'impact paysager est plus discret.

Durbuy continue à jouer un rôle de ville touristique et d'attraction, du fait d'un riche patrimoine historique et en tant que point de départ de nombreuses activités.

Le site des Lacs de l'Eau d'Heure forme un pôle touristique important avec le développement d'activités récréatives et sportives dès les années 1970 (centre ADEPS, club de voile, port de motonautisme) et plus récemment avec la construction d'un village de vacances.



Eoliennes

Les larges plateaux condrusiens jouissent d'un potentiel venteux propice à l'installation d'éoliennes. Elles ont vu le jour dans la dernière décennie, d'abord dans la partie occidentale, puis dans la partie centrale. Les demandes de permis pour l'implantation d'éoliennes ont fortement augmenté dans tout l'ensemble paysager. Ces infrastructures sont appelées à jouer un rôle de recomposition des lignes de forces des paysages.